



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEVS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_002

SEANCE DU 21 FEVRIER

Date de la convocation : **16 février 2026**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	09	09
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
09	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un février, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPI, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPI, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Emilie CANCEL, M Bernard DENOS, Mme Bernadette PECCATTE, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean PEDOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET :

Affectation du résultat 2025

M le Maire informe :

« CDG-D, l'application de traitement des Comptes Financiers Uniques (CFU) et des Comptes de Gestion (CDG), est actuellement indisponible. Il rappelle qu'il n'est pas possible de voter un CFU ou CDG non visé par la DDFiP. Il est quand même possible de voter un budget en l'absence de CFU et CDG en se basant sur les résultats donnés par la comptabilité du SGC. Il vous faudra alors fournir une Balance certifiée conforme par le SGC. La délibération de vote du budget devra mentionner que le budget a été "voté avec des résultats anticipés".

Vu la balance certifiée conforme,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 en fonctionnement à affecter s'élève à + 53 802.62 €

Le solde de clôture d'investissement d'élève à +126 807.63 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 0.00 € en dépenses

0.00 € en recettes

Le besoin de financement est donc de 0.00 €

En conclusion M le Maire propose :

- 1- De couvrir le besoin de financement en affectant 16 000.00€ aux 1068 recettes d'investissement
- 2- De reporter 37 802.62€ aux 002 recettes de fonctionnement

Et présente le tableau suivant :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	+ 16 176.37
<i>précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)</i>	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	+ 37 626.25
<i>ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	
C Résultat à affecter	53 802.62
= A+B (hors restes à réaliser)	

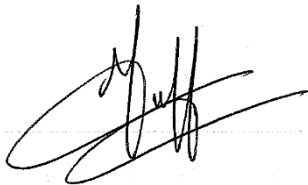
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
D Solde d'exécution d'investissement	126 807.63
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00
Besoin de financement F	= D+E 0.00
AFFECTATION = C	= G+H 53 802.62
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	16 000.00
2) H Report en fonctionnement R 002	37 802.62
DEFICIT REPORTE D 002	0.00

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de M le Maire et le
MANDATE pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPI	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 23 février 2026